

Perturbation des cours à l'Université de Tunis

Les cours ont été perturbés dans l'après-midi du lundi 31 janvier et hier mardi 1er février dans quelques facultés de l'Université de Tunis à la suite des appels à la grève lancées par des provocateurs.

Ils ont voulu, cette fois, exploiter la comparution devant la Justice de la nommée Simone Lellouche de nationalité française. Âgée de trente-quatre ans, celle-ci avait été arrêtée le 10 janvier 1972 à son arrivée à Paris, venant de France, en exécution d'un jugement de la Cour de Justice de l'Etat en date du 19 septembre 1968 la condamnant par contumace à une peine de prison.

Après son arrestation, Simone Lellouche fut acceptée et elle devait comparaître hier devant la justice.

Signalons que Simone Lellouche est mariée au nommé Ahmed Ben Mohamed Salah Ben Othman, dit Er-Ra-

C'était une tempête dans un verre d'eau. Les parades n'auront rien servi sauf peut-être la curiosité. La déception est cette fois-ci du côté de ceux qui ont voulu se faire redorer le blason, terni depuis qu'une majorité ne cautionne plus un schématisme brisé sur la réalité des faits et devêtue cruellement au cours de débats contradictoires. Une assistance devenue morose dès que le droit s'imposa comme seul juge. Le procureur a eu le mérite processus d'empoisonnement. Et quand l'antichambre s'ouvrit, laissant place à un visage souriant on sentait que quel-

Une tempête dans un verre d'eau

par Mohamed Salah ZGAIA

que chose manquait au décor : le naturel peut-être.

Faire un héros n'est pas facile et la mise en scène ne suffit plus. L'Histoire n'enfante que si on la maîtrise, si au moins on a pris la peine de la questionner.

Faut-il encore regretter que pour une partie de l'intelligence, la Tunisie reste « importatrice ». Pourtant la matière ne manque pas et les cervaux foisonnent non seulement Boulevard 9 Avril et au Campus mais partout ailleurs. Seulement certains créent et

d'autres se contentent dans labyrinthes avec le temps et l'évolution des systèmes sociaux.

Le véritable malaise réside quand elle a envie de retrouver, elle devient sensible quand elle présente militaire. Et quand ceux qui veulent être éduqués échouent, quand on ne peut guider quand on ne peut ce qu'on veut et de ce fait être rigide et contrôlé qui revient sur leur propre responsabilité.

VOIR EN PAGE 4 :
L'APPEL DE L'UGET.

Perturbation des cours à l'Université de Tunis

Les cours ont été perturbés dans l'après-midi du lundi 31 janvier et hier mardi 1er février dans quelques facultés de l'Université de Tunis à la suite des appels à la grève lancées par des provocateurs.

Ils ont voulu cette fois exploiter la comparution devant la Justice de la nommée Simone Lellouche, de nationalité française, âgée de 34 ans, celle-ci ayant été arrêtée le 10 janvier 1972 à son arrivée à Tunis venant de France, en exécution d'un jugement de la Cour de Justice de l'Etat, en date du 19 septembre 1968 la condamnant par contumace à une peine de prison.

Après son arrestation, Simone Lellouche fut acceptée et elle devait comparaître aujourd'hui devant la Justice.

Signalons que Simone Lellouche est mariée au nommé Ahmed Ben Mohamed Salah Ben Othman dit Er-Raoudadi, actuellement à la disposition du Juge d'instruction. Il avait été condamné par la Cour de Justice de l'Etat à une peine de prison. Le 20 mars 1970, il avait bénéficié d'une amnistie présidentielle. Malgré cet acte de clémence, il ne cessera pas de se livrer à des activités subversives. Il est à souligner que Er-Raoudadi avait quitté définitivement l'Université.

Il apparaît ainsi clairement qu'un tel mouvement « à caractère subversif » est destiné à empêcher la nomination de M. Raoudadi au poste de professeur à l'Université de Tunis. Signalons que les cours sont pour l'heure à la Faculté des lettres et à la Faculté des sciences. Dans cette dernière les examens partiels des travaux pratiques se sont déroulés normalement. A la Faculté de médecine aussi les cours ont eu lieu normalement, à l'exception de ceux de la première année, et ce en dépit des tentatives de certains éléments qui incitaient vainement les professeurs et les étudiants à la grève.

Un appel de l'UGET

À la suite de la perturbation des cours, provoquée avançée et hier à l'Université de Tunis par certains éléments provocateurs, le Bureau exécutif de l'UGET a lancé hier soir à l'adresse des étudiants un appel dans lequel il jette la lumière sur cette entreprise subversive et les met en garde contre ceux qui cherchent à abuser de leur bonne foi.

« L'UGET rappelle que Simone Lellouche comparaît devant la justice sur un appel intenté volontairement par elle. Elle se plie ainsi comme tout délinquant au droit, condition première de toute démocratie et de toute liberté.

Camarades, Cette campagne orchestrée de l'étranger, a pour but de semer la subversion au sein de l'Université et en faire une fois d'abuser de la bonne foi des étudiants.

Camarades, L'UGET, qui connait elle n'a cessé de le prouver, veillera aux intérêts de tous les étudiants, elle nient toutefois à refuser la gâbagie et à combattre la subversion.

Le B.E. de l'UGET appelle tous les étudiants à reprendre leurs cours et à dénoncer ces éléments déstabilisateurs. Il tient à souligner qu'il se désolidarise totalement de l'action destructive de ceux qui n'ont pour but que d'éloigner les étudiants du peuple.

L'UGET décline toute responsabilité, quant aux conséquences des graves qui se vivent dans certaines familles. Des assemblées générales se tiendront sous l'égide de l'UGET, les étudiants seront informés ultérieurement des lieux et dates de ces assemblées ».